



Bruxelles, le 13 mai 2022
(OR. fr)

8979/22

COH 39
SOC 260

NOTE

Origine: la présidence
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Comment concilier un développement aligné sur des objectifs communs
tout en permettant davantage de prise en compte des solutions
développées par les acteurs locaux pour y répondre?
= Échange de vues

Lors de la session du Conseil des affaires générales consacrée à la politique de cohésion qui se tiendra le 2 juin prochain, les ministres chargés de la politique de cohésion sont invités à échanger sur le thème "Comment concilier un développement aligné sur des objectifs communs tout en permettant davantage de prise en compte des solutions développées par les acteurs locaux pour y répondre?", sur la base du document de la présidence figurant à l'annexe de la présente note.

Conseil « Affaires Générales » Cohésion du 2 juin 2022**Note de discussion**

La devise de l'Union européenne – « Unis dans la diversité » – n'a jamais été autant d'actualité depuis que les événements dramatiques qui se déroulent à nos frontières nous ont rappelés à quel point la paix reste un des objectifs essentiels et fondateurs de l'Union européenne. La reconnaissance de la richesse de cultures et de langues de notre Union est aussi celle de la diversité des régions et des collectivités territoriales qui la composent. Dans un monde confronté aux conséquences de grandes transitions climatique, numérique et sociale, ce sont précisément ces différentes composantes de notre patrimoine commun et leur développement harmonieux et équilibré qui nous permettent d'être plus forts ensemble.

La politique européenne de cohésion constitue depuis sa création un socle à partir duquel doivent se dessiner les trajectoires communes de développement et de croissance pour rechercher davantage d'opportunités de développement durable, réduire les risques de tensions issues de disparités trop marquées et améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Européens.

Le dernier rapport sur la cohésion confirme que la convergence entre Etats membres et entre les régions de l'Union progresse et que le niveau de développement de l'Union s'est amélioré. Cependant, il a aussi identifié de nouveaux défis et risques pour la cohésion auxquels il convient de se préparer dès à présent, autour de stratégies et d'objectifs définis en commun, notamment pour proposer des réponses durables face :

- au décrochage de certains territoires (ruraux, périphériques, en transition industrielle, etc.) et de leur population qui se sentent laissés pour compte et mis à l'écart des principales évolutions économiques et sociales, alimentant ainsi la géographie du mécontentement ;

- aux difficultés rencontrées par de nombreuses régions qui, en dépit de l'aide dont elles bénéficient, restent dans une situation de stagnation voire de régression de leur niveaux de développement par rapport à la moyenne européenne et peinent à s'inscrire dans une trajectoire de croissance durable. Ces pièges de développement se retrouvent dans tous les espaces géographiques de l'Union et à tous les niveaux de développement.

Ces constats amènent également à nous interroger :

- sur la validité, pour la période après 2027, des méthodes employées depuis trois générations de programmes pour accompagner les trajectoires de développement de ces régions ; et
- sur la manière d'adapter les priorités de la politique de cohésion, afin de permettre aux territoires de refléter leurs besoins et de prendre en compte leurs capacités endogènes de développement, qui ne sont pas et ne peuvent pas être uniformes au sein de l'Union européenne.

Aussi, sur la base de ces constats, la Présidence soumet à la discussion la question suivante :

Faut-il repenser la méthode ?

La politique régionale européenne fixe des orientations européennes communes à toutes les régions, quelles que soient leurs caractéristiques. Pourtant, il est généralement reconnu que les acteurs locaux sont les mieux placés pour identifier leurs besoins et que toutes les situations n'appellent pas des réponses identiques (*one size does not fit all*).

Ainsi, comment concilier un développement aligné sur des objectifs communs tout en permettant davantage de différenciation pour tenir compte de situations de départ hétérogènes ?

Comment simplifier la mise en œuvre de la politique tout en gardant l'appropriation des acteurs locaux et le principe de partenariat, de façon à promouvoir des trajectoires différencierées qui convergeraient vers l'atteinte de grandes orientations stratégiques européennes ?